

**REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DIGNA**

**Mardi 12 décembre 2023 à 19h30  
Salle communale de la Mairie**

---

Présents : Mrs GAY Jean-Christophe, CHATEL Aurélien, MARIOTTE Raymond,  
PERROT Mickaël, NICOD Marc, VERNIER Guy  
Mmes GIROD Stéphanie, MARECHAL Léa, VILLANCHER Béatrice, EURIN Céline

Excusé : - Absent : BALLAND Régis, Secrétaire : NICOD Marc

Date de convocation du Conseil municipal 1<sup>er</sup> décembre 2023

---

➤ **Approbation du compte rendu précédent**

➤ **Compte rendu réunion(s) extérieure(s)**

◆ **CCPJ / Diverses commissions :**

- En association avec « Comme un gant », le tiers lieu sera implanté, en 2024, à Val-Sonnette
- Ouverture des inscriptions pour la rentrée scolaire 2023/2024 à partir du 1/02/2024
- Projets d'Aggrandissement
  - ✓ MAM de Beaufort
  - ✓ Centre de loisirs de Beaufort
  - ✓ Ecole de Vincelles

◆ **Opération Brioches :**

- ✓ Secteur Saint Amour : 1848 brioches de vendues pour 11 302 € de fonds recueillis.
- ✓ Digna 168 brioches pour 1008 €

◆ **Sictom :**

Augmentation des tarifs 2024 :

Foyer d'une ou deux personnes : 2024 : 135 € au lieu de 127

Foyer au-delà de 2 personne en résidence principale : 228 € au lieu de 214

Résidence secondaire 117 € au lieu de 110

➤ **Délibération pour la vente des terrains**

- **Zone artisanale**

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la carte communale de la commune de Digna approuvée le 17 juin 2011

Vu le certificat d'urbanisme du 23/05/2023 délivré au nom de la commune

Vu la délibération du 28 septembre 2023

Vu la demande du 12 Novembre 2023 de M. CHARVET Franck pour l'achat d'une superficie de 1500 m<sup>2</sup>

Considérant que la parcelle ZH 143, route des Fontennes, d'environ 3000 m<sup>2</sup>, se situe en zone artisanale, qu'elle pourrait être vendue pour l'installation d'une ou deux entreprises

Considérant la demande de M. CHARVET Franck pour l'achat de 1500 m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte de vendre 1500 m<sup>2</sup> de la zone artisanale à M. CHARVET Franck né le 27 mars 1970 domicilié à 6 Chemin du Clos d'Epy à Cuiseaux (71480) et qui possède la parcelle ZH 146 Rue des Fontennes à DIGNA (39190)

Décide de vendre une parcelle de 1500 m<sup>2</sup> au tarif de 10 000 € frais de notaire à la charge de l'acheteur

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération

- ZC 49 50 51 (Terrains derrière la Mairie)

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'offre de M. et Mme CHEVRIER

Vu la délibération du 28 septembre 2023 fixant le prix à 31 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de faire appel à un géomètre pour le bornage de la partie destinée à la vente concernant les parcelles ZC 49 50 51 afin de ne faire qu'une seule et nouvelle parcelle d'environ 1440 m<sup>2</sup>.

Décide que la commune prend à sa charge les frais de bornage

Décide de vendre cette nouvelle parcelle à M. CHEVRIER Dominique né le 5 avril 1959 à Céré la Ronde (37) et Mme CHEVRIER née BRAULT Françoise le 31 juillet 1962 à Saint Agnan sur Cher (41) domiciliés 9 Quater Rue de la Rinais – La Berberie en Retz (44760) au prix de 31 000 € net vendeur

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération

➤ Forêts

Affouage 2023/2024 : 12 affouagistes se sont inscrits

➤ Points sur les travaux 2023 en cours

- Logement 2<sup>ème</sup> étage : fin des travaux prévus pour fin janvier 2024

- **Enfouissement des réseaux** : les travaux actuels devraient se terminer fin janvier 2024. La deuxième tranche reprendra en avril /mai 2024
- **Installation de la fibre** : 13 poteaux devaient être rajoutés. Après négociation avec l'entreprise, il n'en reste plus que 9 qui seront installés. Cependant, nous sommes encore en négociation pour réduire le nombre des poteaux en doublon

#### ➤ **Délibération pour dénonciation d'un bail conventionné**

M. le Maire Explique que notre commune est propriétaire d'un logement encadré par la convention N°39/2003/06/771019/1/047 du 26/06/2003 en correspondant au logement du 2<sup>ème</sup> étage de la mairie du 5 Rue Fleurie

Par ce document, la commune a pris l'engagement de louer ce logement en respectant les obligations relatives d'une part au plafond de loyer et d'autre part au plafond de ressources des occupants. Ces obligations peuvent être source de difficultés pour trouver des locataires correspondant aux critères exigés.

Cette convention a été renouvelée tacitement par période triennale. Sa prochaine échéance étant le 30 juin 2024. Nous avons deux possibilités :

- Reconduire cette convention
- Ou Dénoncer cette convention

Après discussion, le Conseil Municipal décide de dénoncer cette convention et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération et de régler les frais engendrés

#### ➤ **Adapemont et entretien du cimetière**

Les désherbants chimique sont interdits (Arrêté NOR /TREL2020679A DU 15 Janvier 2021, JO du 21 janvier 2024) La commune n'ayant pas d'employé communal, l'entretien est effectué par une équipe verte de l'Adapemont ainsi que par des bénévoles. L'équipe verte intervient en général au printemps et mi-octobre. M. le Maire propose un passage supplémentaire ↪ Accord de tous

*Malgré tout, nous vous remercions de bien vouloir accepter la présence d'herbes dans les allées et également, de penser à nettoyer les abords des sépultures de vos proches*

#### ➤ **Projet d'un recueil de mémoire du village**

M. le Maire explique avoir rencontré, Adeline, Cueilleuse de mémoires, qui propose l'écriture d'un ouvrage sur l'histoire de Digna à partir des témoignages d'habitants. Puis l'ouvrage serait vendu par le biais d'un bulletin de souscription.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce recueil, valide le devis de 2700 € pour ce travail et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération

## ➤ Bulletin municipal

Distribution en janvier 2024

## ➤ Informations diverses

- ◆ Rénovation maison au 5 route de Chatel. Travaux à prévoir en 2025. Dossier des Subventions à déposer en 2024 afin d'en bénéficier en 2025
- ◆ Les travaux de la fontaine au Layau ont dû être interrompus en raison des précipitations, le terrain n'étant plus praticable
- ◆ Le Chœur du Bon Pays, à la suite de leur concert à l'Eglise de Digna, a reversé ses bénéfices à trois associations de la commune.

## ➤ Question(s) Diverse(s) /

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le secrétaire de séance,

